



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maisons d'arrêt

Question écrite n° 8786

## Texte de la question

Mme Hélène Vainqueur-Christophe attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation dégradée de la maison d'arrêt de Basse-Terre. Cette maison d'arrêt accueille des prévenus ainsi que des condamnés, dont les peines n'excèdent pas un an, provenant de la Basse-Terre et des îles du Nord. Si sa proximité avec le Palais de justice de Basse-Terre est clairement un atout, les conditions de vie carcérales y ont été maintes fois dénoncées et ce par tous les observateurs. Le dernier rapport en date de l'OIP en 2011 confirme une nouvelle fois l'intolérable réalité : vétusté, présence de rats dans les cellules, surpopulation, moisissures et salpêtre dans les douches, fuites d'eau, etc. Face à cette situation, il était initialement prévu de construire un nouvel établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Gourbeyre. Ce projet a été abandonné pour diverses raisons. Par la suite, il a été convenu que la solution adoptée serait la reconstruction et la rénovation de la maison d'arrêt sur le même site, certains appels d'offre ayant même déjà été lancés. Les Guadeloupéens apprennent aujourd'hui que le projet est abandonné. S'il existe bien des solutions alternatives à l'incarcération, l'état actuel de la maison d'arrêt de Basse-Terre va au-delà d'un simple problème de surpopulation mais affecte bien la dignité humaine des individus qui y sont incarcérés. Aussi, elle lui demande de justifier les raisons qui ont motivé cette décision et de prendre, au plus vite, des engagements pour remédier à cette situation préoccupante.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Hélène Vainqueur-Christophe](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8786

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 octobre 2012](#), page 6072

**Question retirée le :** 6 mai 2014 (Fin de mandat)